

1897, les revenus de ce chef n'étaient que de \$35,152.00, et ils sont aujourd'hui de \$87,416.57. Une taxe de \$10 à \$25 a été imposée sur tous les étrangers qui veulent tirer profit de nos richesses en poisson et en gibier. Les colons ont été protégés par la nouvelle loi, et désormais, il n'est plus accordé de beaux de chasse et de pêche à moins qu'il n'y ait été inséré une clause qui permet aux résidents le droit de pêcher et de chasser pour les besoins de leur famille.

\* \* \*

Sous les administrations conservatrices, le Département des Mines n'existait que dans les statuts, et il coûtait plus cher qu'il ne rapportait. Aujourd'hui, nous en retirons plus de \$70,000, et les prix des permis et des concessions minières ont été doublés.

#### SUBSIDE FÉDÉRAL

Enfin, Sir Lomer Gouin a réussi à régler d'une façon satisfaisante cette vieille question, et il a ainsi accru le revenu annuel de la Province de \$600,000.

C'est avec un tel record que le gouvernement de Sir Lomer Gouin vient vous demander de lui continuer votre confiance et de lui permettre de mener à bonne fin le patriotique programme qu'il s'est tracé et qui est en si bonne voie d'exécution.

#### LES BESOINS DU LAC SAINT-JEAN

Je ne veux pas prendre congé de vous sans entrer un peu dans le détail du programme que je me suis tracé et à la réalisation duquel je me propose de me consacrer.

Mes idées sur la colonisation sont connues de la plupart d'entre vous. Pendant plusieurs années, j'ai travaillé exclusivement à promouvoir cette cause sacrée, au meilleur de mon jugement et de mon énergie.

Lors du passage, dans notre comté, de la Commission de Colonisation, j'ai exposé mes vues. Elles n'ont pas changé depuis. En voici la substance :